

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-02-09

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil vingt-six le deux mars, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24/02/2026

OBJET	PRESENTS : M. GEORGES Laurent – Maire
VALIDATION REGLEMENT	M. BARNY Jean-François, Mme HERAULT Laure, Mme LAURICHESSE Léa, M. PERRIN Vincent, M. GILLARDEAU Romain, Mme MICHELET Karine, Mme NOEL Clarisse, M. HOSTEING Etienne, Mme BELIN Nastasia, M. RUMEAU Vincent, Mme BARBOT Marina, Mme BONNAUD Muriel, M. ARMAND Régis, Mme SIRE Nathalie, M. MICHAUX Francis
CIMETIERE	Absents excusés : Mmes SEGUINOT Clémence, GUERBE Nathalie, M. DESCARSIN Patrick
	Procuration : Mme GUERBE Nathalie a donné procuration à M. BARNY Jean-François, M. DESCARSIN Patrick a donné procuration à Mme LAURICHESSE Léa.
	Secrétaire de séance : M. GILLARDEAU Romain

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-7 et suivants, L.2223-1 et suivants

Vu le Code Civil, notamment les articles 78 et suivants

Vu le Code Pénal, notamment les articles 225-17 et 225-18

Vu les lois et règlements concernant les opérations funéraires, les lieux d'inhumation, la crémation et les divers modes de sépultures

Vu le projet de règlement intérieur sis-annexé présenté

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

► **D'ABROGER** le règlement intérieur antérieur du cimetière communal adopté par délibération le 01/07/2004.

► **D'APPROUVER** le nouveau règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération

► **D'AUTORISER** M. le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le
Publié ou Notifié le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
et ont signé au registre les membres présents ;
POUR COPIE CONFORME

